

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 25 février 2013

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION
18 février 2013

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
27 février 2013

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

PRESENTS 11
VOTANTS 15

L’an deux mil treize,
le vingt cinq février à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie de Solesmes
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

Étaient présents :

MM. Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam LAMBERT Adjoints,
Mmes, Françoise DENIAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER,
MM., Daniel BARBER, Didier CHEVREUIL, Christian de GRANDMAISON Jean-Pierre
LECOQ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Brigitte BRUNEAU, Laure ROUSSEAU MM, François FILLON,
et RP Patrick HALA, conseillers municipaux

Procurations :

RP Patrick HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE
M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER
Mme Laure ROUSSEAU donne procuration à Madame Christelle PANIER
Mme Brigitte BRUNEAU donne procuration à Madame Patricia LAVALLIERE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PANIER

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte rendu du conseil du 12 février 2013
- 2 - Compte administratif 2012 – Budget Caisse des Ecoles -
- 3 - Compte de gestion 2012 – Budget Caisse des Ecoles -
- 4 - Budget primitif 2013 – Budget Caisse des Ecoles -
- 5 - Dénomination des locaux de l’ex Impro près de la salle des fêtes —
- 6 – Projet d’extension de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe à la commune de Dureil – Avis de la commune de Solesmes -

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 FÉVRIER 2013

Le compte rendu du conseil du 12 février 2013, n’appelle aucune observation et est approuvé.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET CAISSE DES ÉCOLES

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la Caisse des Ecoles.

Le compte administratif s'établit ainsi :

BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES :

Section de fonctionnement

. Total des dépenses de l'exercice	88 776.75 €
. Total des recettes de l'exercice	73 081.96 €
. Résultat de l'exercice	- 15 694.79 €
. Résultat antérieur reporté	25 119.63 €
. Excédent global de clôture	+ 9 424.84 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Christian DE GRANDMAISON , Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 de la Caisse des Ecoles.

3 – COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET CAISSE DES ÉCOLES -

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 – BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET CAISSE DES ÉCOLES -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2012 ci-après :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 110 939 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2013 de la Caisse des écoles.

5 – DÉNOMINATION DU SITE DE L'EX IMPRO

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 7 janvier 2013, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour donner le nom d'« espace Jérôme GRUER » au site de l'ancien Impro, sous réserve de l'accord de ses parents.

Monsieur et Madame Claude GRUER ayant tout récemment donné leur accord, Monsieur le Maire informe que ce site portera désormais le nom d'« espace Jérôme GRUER ».

Il rappelle que le site de l'ex impro a été créé à l'initiative de Monsieur et Madame GRUER, domiciliés à Solesmes, et bien connus des Solesmiens, pour que leur fils Jérôme, victime de déficiences, aujourd'hui disparu, bénéficie d'infrastructures et d'un personnel compétent, il est proposé de donner le nom d'espace Jérôme GRUER à cet ensemble.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom d'Espace Jérôme GRUER au site de l'ex impro.

6 – PROJET D'EXTENSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SABLE SUR SARTHE A LA COMMUNE DE DUREIL - AVIS DE LA COMMUNE DE SOLESMES -

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté inter préfectoral n° 2012349-0003 du 14 décembre 2012 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe à la commune de Dureil.

Il précise que ce projet est soumis pour accord aux conseils communautaires des Communautés de communes de Sablé-sur-Sarthe et du Pays Malicornais ainsi qu'aux conseils municipaux des communes concernées.

Par délibération en date du 15 février 2013, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à ce projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de la commune de Solesmes d'émettre un avis sur le projet d'extension de périmètre de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe à la commune de Dureil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe à la commune de Dureil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.